

France-Monde Mobilité

Lettre n°2

Veille administrative et
juridique de l'expatriation



Transversalité-visibilité

A la Une

L'emploi des jeunes

La fiscalité
des non-résidents

Parlement Européen

économie
droit
éducation
culture
écologie
fiscalité
emploi

France-Expatriés

Juin 2009

SOMMAIRE

**P 3- L' emploi des jeunes
Des pistes à creuser**

**P 4/5- Zoom sur la fiscalité
des non-résidents**

**P 6/7- Brèves et
rendez-vous**

**P 8- Parlement Européen
Résultat des élections**

EDITO

Par le biais de l'impôt, chaque année, les non-résidents apportent leur contribution au budget de l'état. Il est légitime d'évoquer leur part à l'effort national au moment où les déclarations sont déposées dans la boîte fiscale (p 4 et 5). Ils partagent avec nous la même préoccupation pour l'emploi, où qu'ils soient dans le monde.

Tous les pays sont touchés par la récession, submergés par les vagues de licenciements et l'engloutissement d'entreprises. Comment résister à ce tsunami ? Les jeunes sont les plus exposés au reflux de l'emploi (p 3). Quelles voies emprunter ?

Espérons du moins que l'Europe, qui vient d'hériter de son nouveau Parlement où domine le bleu (sensibilité droite et centre droit) et fleurit le vert (écologistes), saura mieux préparer l'avenir.

Françoise Delagrave

MFE



Maison des Français
de l'Étranger



"Le Comité d'Informations Médicales" (CIMED)

Le Comité d'Informations Médicales (CIMED) a été créé en 1978 et est composé d'un collège d'une trentaine de médecins bénévoles spécialisés dans la médecine du voyage. Le CIMED, qui est présidé par le Dr. Catherine Goujon de l'Institut Pasteur et qui exerce son activité au sein de la Maison des Français de l'étranger (MFE), se réunit une fois par semaine pour valider des fiches "santé" portant sur la situation médico-sanitaire de plus de 200 villes dans le monde. Ces dossiers, mis en ligne sur le site Internet www.cimed.org et dont une partie est accessible au grand public, alimentent une base de données à laquelle sont abonnés quelque 60 organismes et institutions publics ou privés ainsi que des entreprises françaises présentes à l'international.

Le colloque annuel du CIMED aura lieu le mardi 29 septembre 2009 à la Maison de l'Amérique latine sur le thème de "l'Afrique centrale".

EMPLOI DES JEUNES

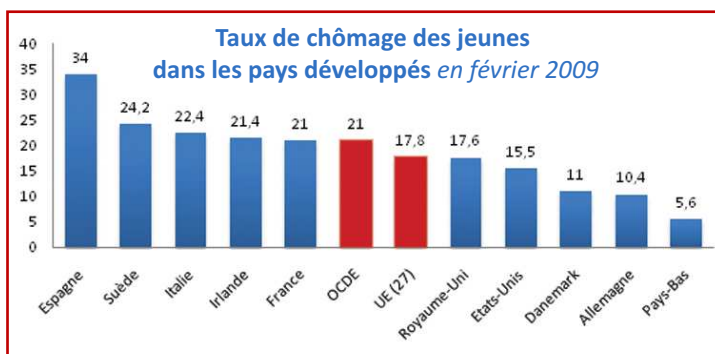
Élargir l'horizon

« Les jeunes Français sont parmi les moins optimistes sur leur avenir professionnel », constate l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dans son rapport sur l'emploi publié en mai. En 2008, 18% des Français de 15-24 ans étaient au chômage et 49% de leurs emplois étaient précaires (CDD, intérim, contrats aidés), contre respectivement 15,5% et 37% en moyenne dans l'Union européenne. A la fin mars 2009, 634.000 jeunes actifs dans l'hexagone émargeaient au chômage. Une difficulté récurrente qui ne saurait s'instaurer en fatalité. Le niveau de formation est à cet égard un enjeu déterminant. A l'horizon 2015, l'OCDE prévoit que les métiers les plus créateurs d'emplois seront ceux liés à l'encadrement et aux services peu qualifiés. Les prochains recrutements de cadres concerneraient 34% de jeunes cadres et 19% de jeunes diplômés, selon l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). France-Telecom recrute 4.500 jeunes en alternance. Toutes les études récentes indiquent que la mobilité est un atout pour décrocher un emploi. Les jeunes sont particulièrement bien placés dans ce challenge.

« **Booster** » l'emploi en Europe: le conseil européen des 18 et 19 juin devait officialiser l'« engagement commun en faveur de l'emploi ». L'un des objectifs des 27 est de stimuler la mobilité et de multiplier, pour les jeunes, les offres de formation ou d'emploi. À titre d'exemple, 5 millions de postes d'apprentis seront créés, à l'instar des 35.000 recrutements supplémentaires en France, d'ici juin 2010 annoncés par le chef de l'état. De nouveaux outils sont mis en place pour faciliter la recherche d'emploi dans l'espace européen. Les chômeurs devraient ainsi pouvoir conserver pendant 6 mois, au lieu de 3 actuellement, leurs allocations chômage tout en cherchant un emploi dans un autre État membre.

Erasmus pour entrepreneurs en herbe: ce programme permet aux créateurs d'entreprises, qui ont démarré leur activité depuis moins de 3 ans, de passer entre 1 à 6 mois auprès d'un entrepreneur plus expérimenté d'un autre pays de l'Union, en percevant une contribution financière de l'UE. www.erasmus-entrepreneurs.eu

Portail européen de la jeunesse: Bruxelles a lancé un site destiné aux jeunes, avec toutes les informations concernant l'emploi et les stages dans les pays de l'Union européenne. www.europa.eu.int/youth



«**Match and Map**», une carte compétence: le réseau européen de l'emploi EURES s'est doté d'une carte permettant aux personnes à la recherche d'un emploi de faire coïncider leurs compétences avec les offres disponibles dans toute l'Europe. Actuellement sur le site: 788.000 offres. www.ec.europa.eu/eures

Leonardo da Vinci aide les jeunes diplômés à trouver un emploi permanent, en organisant des stages transfrontaliers en entreprise. Les programmes sont assortis de bourses. www.europe-education-formation.fr/leonardo.php

V.I.E, porte d'entrée dans l'entreprise: le volontariat international en entreprise permet -entre 18 et 28 ans- de commencer une carrière internationale ou tout simplement d'enrichir son CV. 70% des V.I.E placés reçoivent une proposition d'embauche à l'issue de leur mission. En septembre 2008, 6.009 jeunes étaient en poste à l'étranger dans 1.313 entreprises, une augmentation de 18 % en 12 mois. Les pays d'affectation sont en priorité les Etats-Unis, la Chine et HongKong, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Emirats Arabes Unis, Singapour, le Japon et la Roumanie. www.ubifrance.fr/vie

L'Espace emploi international devient Pôle Emploi International. Il diffuse un journal vidéo sur News 21.tv qui permet de faire le tour du marché du recrutement à l'international. www.emploi-international.org

Coaching des expats: les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, présents dans 31 pays et 38 villes au sein des consulats de France, des chambres de commerce et d'industrie françaises ou dans le cadre d'association, oeuvrent pour l'insertion des Français sur les marchés du travail à l'étranger. Des actions de formation sont éventuellement proposées.

www.expatries.diplomatie.fr/getFile.aspx?FILEID=489

S'implanter hors de France avec les Missions économiques à l'étranger qui accueillent en stage, chaque année, près d'un millier d'étudiants, placés auprès des attachés commerciaux responsables d'un secteur d'activité. www.exporter.gouv.fr (espace emploi)

Pour rechercher un emploi «malin», un choix large de sites axés sur de multiples offres d'emploi. www.canaljeunes.com

ZOOM SUR LES IMPOTS DES NON-RESIDENTS

La campagne pour l'impôt 2009 a devancé les floraisons de mai. Les déclarations sur le revenu 2008 ont été déposées ou presque. Elles peuvent faire encore l'objet de rectifications. Le règlement de la facture viendra à l'automne. L'impôt est fondé, comme dans la majorité des grands pays, sur la résidence et non sur la nationalité, contrairement aux Etats-Unis. Il vise les revenus (IR) et le patrimoine (ISF).

L'impôt sur le revenu (IR)

Plus de 183 jours par an hors de France, le non-résident fiscal est établi à l'étranger et n'a conservé en France ni son lieu du séjour principal, ni son activité professionnelle, ni le centre de ses intérêts économiques (art. 4 B-1 du code général des impôts). Ces trois critères sont soumis à interprétation. Le statut de résident est toutefois maintenu aux personnes à l'étranger dont le conjoint ou le partenaire pacsé (avec ou sans enfant) est resté en France, ainsi que pour les agents de l'état en service à l'étranger et les salariés détachés. Les non-résidents sont rattachés au Centre des impôts des non-résidents (CINR).

Qui doit payer ses impôts en France ? La personne qui a des revenus de source française. En l'absence de revenus, elle peut être soumise à une imposition forfaitaire sur son logement en France dont elle a la jouissance (article 164 C du CGI). Les règles d'imposition tiennent compte des obligations fiscales envers les pays d'accueil.

Pour éviter les doubles impositions, la France a conclu des **accords de réciprocité** avec 115 pays (liste sur impot.gouv.fr). Ces **conventions fiscales** annulent de facto l'imposition de l'article 164 C. Il est indispensable d'en connaître les dispositions en vue des ajustements : se renseigner auprès des ambassades de France des pays d'accueil ou de la Maison des Français à l'étranger (mfe.org).

Et les Français de l'étranger ? 2,5 millions vivent hors de France. Au regard des chiffres du CINR, ils sont peu nombreux à être imposés sur le revenu.

IR des non-résidents, des chiffres et des hommes

- 200.000 contribuables: 0,55% de l'ensemble des assujettis à l'IR
- 600 millions € de recettes pour l'état: 1% de la recette IR (et 3.000 € en moyenne/non-résident)
- 45.000 télé-déclarants: proportion plus élevée que pour les résidents.
- 20 € de ristourne pour la première télé-procédure
- 118.000 appels téléphoniques traités, 104.000 courriels et 2.440 visites sur place.

Taux minimum 20%: c'est le taux moyen d'imposition fixé en référence au «revenu mondial» (revenus de source française connus et ceux de sources étrangères supposés). Un taux qui est de 30% en Italie, 25% en Allemagne, 24 % en Espagne, 20% au Portugal. En Suisse, les revenus étrangers sont pris en compte pour le calcul du taux d'imposition.

Moins disant: un contribuable s'estimant en droit d'obtenir un taux inférieur, compte tenu de son revenu mondial, peut demander le calcul réel de son imposition. Le détail de ses revenus étrangers est alors exigé. Mais la grande majorité des non-résidents se contente du taux de 20 %, somme toute avantageux!

Retenue à la source, un paiement en temps réel : elle s'applique aux revenus salariés ou non, pensions, plus-values... Et ne dispense pas des obligations déclaratives. Les sommes trop perçues par rapport au taux minimum font l'objet de remboursement. L'habitation en France n'étant pas considérée comme une habitation principale, aucune déduction n'est autorisée pour les intérêts d'emprunt liés à l'achat d'un logement, les dépenses d'investissement pour économies d'énergie ou les dons. Sont toutefois exclues de l'imposition les **contributions sociales** (prélèvement de 3,40% sur certains revenus, CSG et CRDS, contribution salariale de 2,5% sur les gains de levée d'options et d'acquisitions d'actions gratuites).

Barèmes 2008 de la retenue à la source

Taux applicable	Tranches de revenus nets imposables annuels
0%	moins de 13.583 €
12%	de 13.583 à 39.409 €
20%	au-delà de 39.409 €

La retenue à 12% est libératoire.

La retenue de 20% est déduite du montant de l'impôt dû.

Les rémunérations des artistes et des sportifs sont soumises à une retenue à la source au taux de 15%.

L'impôt sur la fortune -ISF

Sous réserve des conventions fiscales (54 pays), l'ISF concerne le **patrimoine** situé en France, au 1er janvier 2009, **supérieur à 790.000 €** (titres représentatifs d'une participation d'au moins 10% du capital d'une entreprise, actions ou parts de sociétés dont l'actif est principalement constitués d'immeubles, les immeubles ou droits immobiliers détenus indirectement). Les dettes comme les emprunts immobiliers sont déductibles. L'abattement de 30% au titre de la résidence principale ne s'applique pas. L'ISF fait l'objet de déclaration et de paiement spontanés. Dates limites 15 juillet (Europe) et 31 août (hors Europe) rrn.paris@dgfip.finances.gouv.fr

Coups d'œil ...

Plus-values immobilières, sans douleur:

exonération, sous conditions, de la taxation sur les plus-values de vente d'un immeuble en France pour les ressortissants de l'UE ou d'un état lié à la France par une convention fiscale prévoyant une clause de non-discrimination (article 150 U II 2° du CGI). Une 2e exonération pourra intervenir si la vente intervient plus de 5 ans après la première exonération et qu'elle concerne **l'unique habitation en France** (gain pour le contribuable 16 % par vente).

Impatriés, bienvenus! Attractivité du territoire oblige, les exonérations prévues pour les salariés et les dirigeants venant exercer en France sont élargies (art. 81 C). Elles portent sur la prime d'expatriation et la fraction de la rémunération étrangère et s'appliquent aux prises de fonction à compter du 1er janvier 2008.

Couple à distance: si l'un des époux n'a pas son domicile fiscal en France, l'impôt en France du ménage est obligatoire mais ne porte que sur les revenus de l'époux domicilié en France et les revenus de source française.

Locations en meublé: sous réserve des conventions fiscales, les revenus des locations en meublé sont imposables en France dans la catégorie des revenus industriels et commerciaux non professionnels. Sont concernées les personnes qui réalisent moins de 23.000 € de recettes annuelles et ne retirent pas de cette activité plus de 50% de leurs revenus.

Expatriés, votre épargne intéresse: les Français non-résidents peuvent disposer en France d'un livret bancaire ordinaire, livret A et B, plan d'Épargne Populaire, compte et plan d'Épargne logement, contrat d'assurance-vie et bons de capitalisation.

Revenir en France sans mauvaises surprises: le Service d'accueil des non-résidents et expatriés (SANR) vous accompagne en sécurisant votre projet. Des simulations sur les conséquences fiscales pourront éclairer votre décision. Un rescrit opposable vous sera délivré si nécessaire.

S'adresser au Bureau des agréments et rescrits - 86-92 allée de Bercy – Teledoc 957 – Tél. 01 53 18 19 46 - sanr@dgfip.finances.gouv.fr

Le CINR à la rencontre du public sera présent le 5 septembre au Sénat, à l'occasion de la Journée des Français de l'étranger.

Où se renseigner ? Centre des impôts des non-résidents (CINR) - 10 rue du Centre – TSA 10010 - F- 93160 Noisy-le-Grand Cedex – Tél. : (+33) 01 57 33 83 00 – Fax : (+33) 01 57 33 82 66 - nonresidents@dgip.finances.gouv.fr -

Accueil téléphonique +33 (0)810 46 76 87 de 8h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 19h le samedi.

Site internet : www.impôts.gouv.fr (Particuliers – Vos préoccupations – Vivre hors de France).

Dépliants Impôts 2008: *Salariés exerçant leur activité hors de France et Agents de l'Etat en service hors de France.*

Délais de dépôt des déclarations IR 2008 - 30 juin (l'Europe, le littoral méditerranéen, l'Amérique du Nord et l'Afrique). -15 juillet (l'Amérique centrale et du sud, l'Asie-sauf pays du littoral méditerranéen- l'Océanie et autres pays).

Délais de paiement : 15 novembre.

Où payer ? Trésorerie des non-résidents - 10 rue du Centre - F- 93160 Noisy-le-Grand Cedex

Tél. : (+33) 01 57 33 83 00 - Fax : (+33) 01 57 33 90 31
Prélèvements mensuels ou prélèvement à l'échéance : Centre prélèvements services – F-59868 Lille Cedex 9 – Tél. 33 (0)810 012 009 – Fax : 33 (0)3 20 62 82 55 ou 56 – cps.lille@finances.gouv.fr

Délais de réclamation : 3 ans pour l'IR et l'ISF ; 1 an pour les impositions établies par retenue à la source.

Prescription: 3 ans pour toutes les taxes assimilées à des impôts directs (retenue à la source), prélèvements libératoires. Extension possible des délais jusqu'à 10 ans, en cas de manquements aux obligations de déclaration.

BREVES



SOS enfants disparus Depuis le 25 mai, le **166.000 est le numéro unique d'appel** pour les disparitions d'enfants.

Ce service d'urgence, accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7, propose un soutien aux familles confrontées à ces drames. La secrétaire d'état chargée de la famille, **Nadine Morano** en a confié la gestion à la Fondation pour l'Enfance. Déjà opérationnel en Belgique, en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie ainsi qu'au Portugal et aux Pays-Bas le 116.000 devrait s'étendre à 48 pays européens. De plus en plus de disparitions ont été signalées en France en 2008. Sur les 1.741 appels traités par SOS Enfants Disparus (en augmentation de 6,35% par rapport à 2007), 280 dossiers concernaient les enlèvements parentaux d'enfants, dont le nombre a doublé. www.sosenfantsdisparus.fr

Ubidoca, la boîte aux lettres intelligente des expatriés

Hervé Deschamps a inventé le **service postal par Internet** et créé son entreprise fin 2004. Sa société, située en Haute-Savoie, propose au client une domiciliation postale. Les courriers reçus sont numérisés puis placés dans un espace sécurisé. Un email prévient de l'arrivée du courrier et, en un click, le client peut en prendre connaissance où qu'il se trouve dans le monde. L'instantanéité est totale pour un résident à New-York, qui peut lire le matin au petit-déjeuner son courrier arrivé en France le jour même, grâce au décalage horaire. Ubidoca propose d'autres services plus sophistiqués. Son affaire marche. La preuve, il embauche... www.ubidoca.com



Atout France La nouvelle agence de développement touristique est à la fois

l'opérateur national unique pour la politique touristique et le régulateur du secteur. Elle reprend les missions de la Maison de France et de l'Organisme d'ingénierie touristique (ODIT). Le secrétaire d'état au tourisme, **Hervé Novelli** a annoncé un plan d'actions commun entre **la France, l'Espagne et l'Italie** pour promouvoir ce secteur, qui pâtit de la récession. L'accent est mis sur trois thématiques : « tourisme urbain » axé sur le shopping et les loisirs, patrimoine et culture, gastronomie et œnologie. Des circuits groupés ont été présentés à une centaine de voyageurs venus de Chine, d'Inde, de Russie, du Brésil, du Mexique et d'Argentine, avec une offre d'appui pour la mise au point et la promotion des programmes.

Les congrès s'amuse Paris et Vienne duo de tête

2008 des villes d'accueil de congrès internationaux, selon la dernière étude de l'*International Congress and Convention Association* (ICCA). Les deux capitales devançant Barcelone, Singapour et Berlin. 139 congrès professionnels organisés à Paris ont « généré 58.000 emplois et près de 5 milliards d'euros de retombées économiques annuelles », a indiqué un communiqué de la mairie. Une autre enquête, menée par le prestataire de voyages d'affaires *Hogg Robinson Group* (HRG) classe Barcelone ville préférée des entreprises françaises pour les congrès et les réunions. Signe qu'affaires riment avec savoir-vivre européen.

Conventions de protection des investissements : un encouragement



Kenya La France a ratifié l'**accord d'encouragement et de protection réciproque des investissements**, conclu avec le Kenya (Loi n° 2009-412 du 16 avril 2009 - JORF du 17/042009). Sont couverts notamment les risques de nationalisation, de traitement discriminatoire et de restriction à la possibilité de rapatrier en France les revenus retirés de l'investissement réalisé. Ainsi, les investisseurs hexagonaux pourront obtenir les garanties COFACE pour leurs opérations dans ce pays. Le flux d'investissement direct français (IDE) représentait un stock de 500 millions d'euros en 2007.



Guinée Un accord similaire conclu avec la Guinée a été ratifié (Loi n° 2009-413 du 16 avril 2009 - JORF du 17/042009). 70 entreprises françaises dont 25 filiales sont installées dans ce pays. Le solde commercial excédentaire de la France s'est élevé à 65 millions d'euros en 2008 (contre 36,1 en 2007).



Suisse La France renforce sa **coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière** avec le Conseil fédéral suisse (Loi n° 2009-435 du 21 avril 2009 JORF du 22/04/09). Les autorisations de poursuites sont notamment étendues aux faits de racisme ou de xénophobie, délits contre l'environnement, cybercriminalité et actes de terrorisme. Pas d'impunité pour les automobilistes flashés sur le territoire de l'autre Etat, le contrôle sanction automatisé veille. En 2008, 100.257 infractions aux limites de vitesse de véhicules immatriculés en Suisse ont été constatées sur le territoire français.



Tarifications en baisse dans la téléphonie mobile en itinérance

SMS moins chers Bonne nouvelle pour les accros au texto. Dès le 1er juillet l'envoi d'un SMS, depuis un autre pays de l'Union européenne coûtera au maximum 11 centimes d'euro, au lieu de 29 centimes actuellement. Sa réception reste gratuite.

Appels moins chers Le prix des appels, passés d'un autre pays de l'Union, sera plafonné à 43 centimes d'euro la minute, au lieu de 46 actuellement. Ce prix descendra ensuite à 39 centimes en juillet 2010 et à 35 centimes en 2011. Pour les appels reçus à l'étranger, le tarif sera également abaissé de 22 centimes à 11 centimes d'euro au cours des trois prochaines années.

Internet mobile plus accessible Envoyer un courriel, une photo ou surfer sur le web en itinérance sera meilleur marché. Les prix que se facturent les opérateurs entre eux ont été également plafonnés. Merci au Parlement européen, qui défend le consommateur tout en favorisant sa mobilité. Mais, attention, ces tarifs sont exprimés hors TVA !

Droits d'auteur, pays à l'index

Le Congrès américain dresse, dans un rapport intitulé **2009 Country watch list**, la liste des pays les moins actifs en matière de protection des droits

d'auteurs. On y trouve la Chine, la Russie, le Mexique, mais aussi l'Espagne. Le comité pointe en Chine le moteur de recherche **Baidu**, responsable de la plus grande partie du téléchargement illégal de musique. La Russie serait une terre d'asile des sociétés pirates qu'elle laisse s'installer pour diffuser partout dans le monde du contenu contrefait. Le Canada ne s'est pas doté d'une législation protégeant les droits d'auteur et ferait preuve d'un manque de volonté pour pénaliser les pirates. Le rapport pointe aussi l'Espagne qui aurait dépénalisé le téléchargement illégal et laisserait prospérer le **peer to peer**. Enfin, le Mexique ne déploierait que peu d'efforts pour lutter contre des pratiques aussi répandues que le filmage de long-métrage depuis la salle de Cinéma !

www.schiff.house.gov/antipiracycaucus/pdf/IAPC_2009_Watch_List.pdf

Changement à la tête du CNED: Michel Leroy (61 ans), recteur d'académie, succède à Jean-Michel Lacroix à la direction du premier établissement d'enseignement à distance européen. Ancien recteur des académies de Poitiers, Amiens, Nancy-Metz et ancien président de la conférence des recteurs français, il accompagnera le Centre dans le développement de son offre en formation professionnelle continue.

RENDEZ-VOUS

A retenir: *La 3e Journée des Français de l'étranger au Sénat* aura lieu le samedi 5 septembre 2009, de 10h à 18h30 (entrée libre). Au menu, rencontres avec des représentants des Français de l'étranger, stands des principaux acteurs de l'expatriation, débats sur les enjeux de la mobilité internationale, sélection de guides et d'ouvrages spécialisés. En clôture de journée, le projecteur sera mis sur des portraits d'expatriés, au cours d'une émission de *Public Sénat* réalisée en direct de l'hémicycle et retransmise sur écran géant au Palais du Luxembourg www.expatries.senat.fr

A écouter: *Le coup de fil à un Français de l'étranger sur Europe 1*, du lundi au vendredi à 5h 23 du matin. Jean-Michel Dhuez surfe sur les fuseaux horaires pour dénicher un commentaire en direct sur l'actualité d'un pays étranger par un de nos ressortissants sur place. A l'attention des lève-tôt www.europe1.fr

A lire: *Napoléon par Napoléon, pensées, maximes et citations*, de Charles Napoléon (Ed. le cherche midi, 2009). Aîné des descendants du frère cadet de l'empereur, l'auteur livre mille citations choisies dans les 36.000 lettres de la correspondance de son aïeul et du *Mémorial de Sainte-Hélène*. Une levée de voile, parfois surprenante et toujours édifiante, sur l'une des figures les plus marquantes de l'Histoire de France.

A voir: *L'exposition "Picasso-Cézanne"* à Aix-en-Provence, jusqu'au 27 septembre. Pour les amateurs qui auraient raté *Picasso et ses maîtres* à Paris et à Londres, appréciant le soleil de Provence et sensibles à la mode des confrontations picturales entre peintres. www.musee-granet-aixenprovence.fr

Parlement européen

résultat des élections

dans les 27 états membres

Et nombre de sièges dans chaque Pays



 Parti Socialiste Européen

 Parti populaire européen

 Non inscrits

 Alliance des Démocrates et des libéraux pour l'Europe